

Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le : 31 JAN. 2025*
- *publication le : 31 JAN. 2025*

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 14h30 / Fin : 15h35
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	10/01/2025
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	10/01/2025
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	10	Myriam PARIS – Franck FAVRE – Éric STRAUMANN – Lucien MULLER – Gérard HUG – Claude BRENDER – Christelle LEHRY – Odile UHLRICH-MALLET – Jean-Laurent KISTLER – Hervé KRIEGER
Procurations	4	Franck FAVRE – procuration de Céline KERN-BORNI Jean-Laurent KISTLER – procurations de Yann QUIQUANDON et Nicolas BRUTIN Hervé KRIEGER – procuration de Lionel ROUILLON
Absents non représentés	2	Bertrand BURGER – Christian ZIMMERMANN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'au début de chacune des séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président propose de désigner Monsieur Jean-Laurent KISTLER en qualité de secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Laurent KISTLER.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard HUG

